



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
SOMBREFFE  
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 28 octobre 2021

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 9 novembre 2021 à 20h00** au Centre communal de Ligny (salle de réception), rue du Pirou n°8 à 5140 Ligny.

En vertu du dernier Arrêté de police du Gouverneur de la Province de Namur prenant des mesures préventives complémentaires à celles de l'AM du 27 septembre 2021, le port du masque sera obligatoire pour le public dès son entrée dans le bâtiment et ce pour toute la durée de la séance.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
3. Cadre de Vie - urbanisme : Présentation des résultats de l'étude du BEP sur la programmation des développements urbanistiques au centre de Sombreffe.
4. Cadre de Vie - urbanisme : Avenant à la convention du 10 janvier 2020 relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'encadrer les développements urbanistiques du centre de Sombreffe
5. Affaires Générales : Règlement-taxe : additionnels à l'IPP - Exercice 2022
6. Affaires Générales: Règlement-taxe : additionnels au précompte immobilier - Exercice 2022
7. Affaires Générales: CPAS - Tutelle administrative - Approbation de la modification budgétaire n°2 de 2021 service ordinaire et extraordinaire du Centre Public d'Action Sociale
8. Affaires générales : Zone de secours "Val de Sambre" - Budget 2022 - Dotation et clé de répartition 2022
9. Enseignement-Cohésion sociale - Marché de fournitures pour l'acquisition de matériel sportif pour les élèves de l'enseignement primaire dans le cadre du cours de gymnastique - Conditions, estimation et mode de passation du marché
10. Affaires Générales: Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Budget 2022
11. Affaires générales : Règlement taxe relatif à l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés (utilisation d'un conteneur) pour l'exercice 2022
12. Direction générale : Convention de synergie avec le CPAS de Sombreffe - Soutien aux offres de transport vers les centres de vaccination - Approbation
13. Affaires Générales : Fabrique d'église Notre-Dame à Tongrinne : Budget pour l'exercice 2022

14. Cadre de vie : Procédure de renouvellement des mandats des GRD (Gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz)
15. Cadre de Vie : Achat d'un véhicule électrique - Marché de fournitures - Conditions, estimation et mode de passation.
16. Cadre de vie : Restauration intérieure de la cure de Sombrefe - Marché de Travaux : Cahier spécial des Charges
17. Cadre de Vie: Réfection de la toiture du centre communal de Ligny (PIC 2019-2021)
18. Cadre de Vie-Patrimoine : Ferme d'en bas à Ligny - Bail emphytéotique.
19. Affaires Générales - Intercommunale: IMIO - Assemblée Générale Ordinaire du 07 décembre 2021
20. Cadre de Vie : Contrôle d'accès aux bâtiments communaux - Marché de travaux - Conditions, estimation et mode de passation.
21. Cadre de vie - Urbanisme : permis d'urbanisme pour les travaux d'aménagement de la ligne 147 : modification de la voirie et induration du chemin existant par un revêtement béton (2021/015)
22. Application IMIO : rendre les documents accessibles dès qu'ils sont « gelés », çad validés par le DG, et les laisser accessibles après clôturation des conseils communaux
23. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

#### Huis Clos

24. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
25. Cadre de Vie / Urbanisme : Fonctionnement de la CCATM : démission et remplacement.
26. Service du Personnel: Demande d'autorisation pour exercer une activité complémentaire
27. Enseignement - Remplacement d'une institutrice primaire à partir du 28/09/2021 - Désignation - Ratification
28. Enseignement - Remplacement d'un maître spécial éducation physique à partir du 28/09/21 - Désignation - Ratification
29. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-21 au 30-06-22 - 12P - Emploi vacant - Ratification
30. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01-10-21 au 30-06-22 - 24P - Emploi vacant - Ratification
31. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 01-10-21 au 30-06-22 - 24P - Ratification
32. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-21 au 30-06-22 - 24P - Emploi vacant - Ratification
33. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB - Heures COVID - du 01-10-2021 au 31-12-21 - 6P - Désignation - Ratification
34. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-21 au 30-06-22 - 19P Emploi vacant + 5P remplacement - Ratification
35. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 01-10-21 au 30-06-22 - 5P Emploi vacant – ratification

36. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB - Heures COVID - du 01-10-2021 au 31-12-21 - 6P - Désignation - Ratification
37. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial d'éducation physique chargé des cours de gymnastique du 01-10-21 au 30-06-22 - 2P - ratification
38. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de néerlandais du 01-10-21 au 30-06-22 - 8P - emploi vacant - ratification
39. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-21 au 30-06-22 - 7P - remplacement - ratification
40. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 01-10-21 au 30-06-22 - 2P - Emploi vacant - Ratification
41. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de citoyenneté du 01-10-21 au 30-06-22 - 2P - Emploi vacant - Ratification
42. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial d'anglais du 01-10-21 au 30-06-22 - 2P - Emploi vacant - ratification
43. Enseignement - Remplacement à partir du 21-10-21 - Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire - 10P - Ratification
44. Enseignement - Remplacement à partir du 18-10-2021 - Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire - 14P - Ratification
45. Enseignement - Remplacement à partir du 15 octobre 2021 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire - 26P - Ratification
46. Enseignement - Remplacement les 13 et 14/10/2021 - Désignation - 16P- Ratification

Par le Collège,

Le Secrétaire,

Le Président,

(s) Thibaut NANIOT

(s) Etienne BERTRAND



